

Adresse des membres de l'administration centrale du département des Hautes-Pyrénées qui félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des membres de l'administration centrale du département des Hautes-Pyrénées qui félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 335-336;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25665\\_t1\\_0335\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25665_t1_0335_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

allégresse. L'arbre de la liberté s'est élevé au milieu de notre redoute aux cris 1000 fois répétés de Gloire et honneur à l'auteur de la nature, vive la République, vive la montagne. Une foule de citoyens des 2 sexes s'est confondue parmi nous pour se livrer aux douces émotions qu'éprouvent les hommes libres en pareilles circonstances. Nos regards sans cesse fixés vers le ciel (qui sembloit prendre part à nos plaisirs) témoignent à l'auteur de nos êtres combien les vertus que vous avez mis à l'ordre du jour, sont profondément gravées dans nos cœurs. Des Toastes ont été portées à la conservation de nos dignes représentans, à la prospérité de la République et au bonheur du genre humain. Cette fête dont le bon ordre est du au soins de nos brâves officiers s'est terminée par un serment solennel que nous avons fait à l'être Suprême de pratiquer toutes les vertus, de detester la mauvaise foi et de périr plutôt que de jamais abandonner le poste d'honneur que la Patrie nous a confié.»

BAUDOIN, UNI (*sergent*), GALLIEY, JUDICE, VIDAL, GAUVIER, RAMBAUD (*sergent*), GALLE, BOUDON, DIEMER, KIEFER, LAMBERT, CABLÉ, MARIN, PARCHEMINER, VIVANT (*Cap<sup>e</sup> command' le détachement*) [et 6 signatures illisibles].

## 16

Les administrateurs du département du Calvados ont adressé au caissier de la monnaie 446 marcs de galon en or, et 271 marcs 3 onces de draps ornés de fleurs d'or, provenant des ornemens qu'une odieuse superstition avoit consacrés.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (1).

## 17

Le comité de surveillance de la 3<sup>e</sup> section de la commune de Troyes félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à anéantir tous les conspirateurs et à rester à son poste. Ils réclament en faveur des détenus de leur commune; ils dénoncent des abus sur la fabrication des étoffes; et enfin, ils s'indignent de l'attentat commis sur Collot-d'Herbois et Robespierre. Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public (2).

## 18

Les membres de l'administration centrale du département des Hautes-Pyrénées écrivent à la Convention : Punissez les crimes, propagez

les lumières et les vertus; vous vous serez glorieusement acquittés envers vos commettans.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Tarbes, 7 flor. II] (2).

« Législateurs,

Le département des Hautes-Pyrénées, Montagnard par sa position naturelle, et par ses principes, doit à son amour pour la liberté et à son dévouement pour la Convention, de vous payer un juste tribut de sa reconnaissance. Il applaudit aux mesures sages et énergiques que vous venez de prendre, pour déjouer les intrigues de l'étranger parmi nous, et pour terrasser les factieux. Ce n'est donc pas en vain que vous avez mis à l'ordre du jour, la Justice et la Probité. Il étoit devenu bien nécessaire ce grand ordre du jour, surtout au moment, où d'infâmes conspirateurs y mettoient partout à leur place, la désorganisation, l'immoralité, l'assassinat et la tyrannie.

Continuez, législateurs, continuez de purger la terre de la liberté de pareils monstres, et vous aurez bien mérité de la patrie.

Qu'une recherche exacte et sévère de leurs agens adhérens ou complices, s'il en est dans les départemens, nous en délivre promptement, et vous aurez bien servi l'humanité entière.

Que le glaive des loix venge par tout la Souveraineté du Peuple, tant outragée par l'avidité que ces brigands appeloient sur la Représentation nationale, et notamment sur le comité de Salut public; et la cause de l'Égalité sera triomphante.

Pour nous, fidèles aux principes, nous les avons défendus et les défendrons toujours avec cette franchise qui caractérise des vrais Républicains. Amis sincères des bonnes mœurs et des lois, nous n'avons pas craint le Gouvernement révolutionnaire; au contraire nous n'avons vû cette nouvelle arme, entre vos mains, que comme la foudre, qui, lancée du haut de la Montagne, par des mains vertueuses, devoit écraser les fourbes et les ambitieux.

Satisfaits et jaloux de le voir s'établir, nous l'avons secondé de notre civisme, de notre courage, de notre prudence et de tous nos efforts! Nous avons sans cesse opposé le frein salutaire de la morale publique, au torrent de la corruption hébertiste, et déjoué toujours par le calme et la raison, les traitres à moustache et à bonnet rouge.

En vain nous inculpa-t-on alors de modérantisme, nous savions que nous servions la patrie en évitant tous les excès, et nous fumes fermes dans notre conduite. Envain voulut-on nous imprimer un mouvement trop violent, nous le continuâmes par l'exécution des lois; car nous sâvions, que s'en servir pour empêcher des actes contre-révolutionnaires, étoit aussi notre devoir.

C'est au nom de la Raison, et avec sagesse et tranquillité, que nous avons vû dans nos contrées, s'évanouir le fanatisme, comme, au nom du peuple Français, vous fîtes, dans un instant disparoître le tyran et la tyrannie.

(1) P.V., XL, 340. B<sup>in</sup>, 16 mess. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1413 (« district de Bayeux »).

(2) P.V., XL, 340. B<sup>in</sup>, 17 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(1) P.V., XL, 340. B<sup>in</sup>, 17 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 308, pl. 1198, p. 6. Mentionné par J. Sablier, n<sup>o</sup> 1413.

Nous nous sommes servis utilement de ce grand moyen que vous venez d'employer pour fonder d'une manière impérissable, notre République, c'est-à-dire de la justice. Qu'elle seule donc nous gouverne, et nous serons heureux !

Faites respecter l'autorité légitime; et l'insolente aristocratie, déguisée sous le masque du patriotisme, se verra anéantie.

Punissez les crimes, propagez les lumières et les vertus, vous vous serez glorieusement acquittés envers vos Commettans.

Quant à nous, nous vous témoignerons toujours avec nos administrés, nos sentimens communs : les premiers, par leur respect, leur zèle dans leurs fonctions, et leur attachement à la Représentation nationale : les seconds, par leur exactitude dans le payement de l'Impôt, et leur obéissance aux loix.»

LAMARQUE (*présid.*), VERDOT, DANTON fils [et 4 signatures illisibles].

## 19

Le peuple du Mans écrit que Philippeaux étoit l'âme et le chef de toutes les conspirations qui ont éclaté dans sa société; que les *Bazin*, les *Morandière* étoient ses fidèles agens; qu'il a mis entre les scélérats et lui cette barrière éternelle qui doit exister entre le vice et la vertu.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public (1).

« Les citoyens de la commune du Mans, département de la Sarthe, réunis en assemblée publique, convoquée par le représentant du peuple Garnier (de Saintes), écrivent à la Convention nationale qu'une coalition liberticide a existé dans la société populaire du Mans, qu'ils ne peuvent le taire à la France; que Philippeaux, qui a subi la peine due à son crime, en étoit l'âme et le chef; que si le glaive de la vengeance nationale n'a pas encore atteint ses adhérens, celui de l'opinion publique les a frappés, et que, morts dans le cœur de tous républicains vertueux, ils ne peuvent plus exister que par le supplice du remords et de l'infamie.

Depuis le départ de Garnier (de Saintes), disent-ils, les agens des conspirateurs avoient conçu de nouvelles espérances, et leur perversité se préparoit à les réaliser. Déjà l'étincelle du système liberticide de l'avisement de la Convention nationale menaçoit la commune d'un nouvel embrasement, lorsque Garnier a reparu une seconde fois, lui qui nous a prouvé qu'il vouloit le bien, car il a eu le courage de l'opérer. Sa voix a tonné, les méchants ont pâli; tout le peuple l'a entouré, ne voyant en lui que le délégué que la Convention lui envoyoit pour le sauver; il a consulté le peuple en son entier sur la cause du désordre, et d'une voix unanime nous avons tous déclaré qu'il existoit une conjuration perfide contre la liberté; que les *Bazin*, les *Morandière* et autres en

(1) P.V., XL, 340. *J. Sablier*, n° 1413.

étoient les principaux agens; que ces êtres, ambitieux par orgueil, immoraux par habitude, méchants et vindicatifs par spéculation, avoient entraîné une partie des citoyens par des séductions perfides, au lieu de les mener à la vertu par l'exemple et l'instruction; qu'après eux ils avoient laissé des hommes dignes d'hériter de leurs vices, et qui perpétuoient le même système de désorganisation.

Garnier nous a démontré par son exemple que les préceptes de la vertu sont dans l'action : ses leçons ont laissé dans nos âmes une impression douce et durable. Nous avons mis entre les méchants et nous cette barrière éternelle qui doit exister entre le vice et la vertu, et la France apprendra à la fois ce que le crime nous inspire d'horreur, et ce que nous sommes capables de faire pour le proscrire » (1).

## 20

L'agent national près le district de Besançon (2) écrit qu'en fournissant les états de vente des domaines nationaux et des émigrés, c'est donner le thermomètre de l'esprit public. Un bien d'émigré, estimé 21,988 liv., a été vendu 131,798 liv.; un autre bien estimé 40,285 liv., a été vendu 182, 210 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

## 21

L'agent national près le district de Besiers écrit que le bien d'un prêtre émigré [NOUARI], estimé 29,239 livres, a été vendu 158,735 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (4).

## 22

L'agent national près le district de Châlons-sur-Marne (5) écrit qu'il a fait 269 adjudications qui ont produit 1,276,725 liv., dans le temps que les estimations n'étoient portées qu'à 439,823 liv. 5 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (6).

## 23

Les administrateurs du district des Vaux, département de la Creuse, écrivent que des

(1) B<sup>in</sup>, 20 mess.

(2) Doubs.

(3) P.V., XL, 340. B<sup>in</sup>, 17 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XLI, 233 (« Briançon »).

(4) P.V., XL, 341. B<sup>in</sup>, 17 mess. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) Marne.

(6) P.V., XL, 341. B<sup>in</sup>, 17 mess. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>). Mentionné par *J. Sablier*, n° 1413; M.U., XLI, 233.